

BOURSES COUP DE POUCE DE LA FONDATION UGA

Les étudiants sont l'avenir de notre société. Les soutenir aujourd'hui, c'est contribuer à leur devenir et préparer activement la société de demain.

DESCRIPTION

Certains de nos étudiants s'engagent dans des projets d'exception, poursuivent des objectifs ambitieux ou entreprennent des démarches innovantes en lien avec leur cursus.

Ce sont ces étudiants que la Fondation UGA a choisi de soutenir à travers sa quatrième édition des Bourses « coup de pouce », et en ciblant en particulier :

- les étudiants **sportifs de haut niveau**
- les étudiants **en situation de handicap**
- les étudiants **artistes de haut niveau**

A la rentrée 2018, plusieurs bourses de 4 000 euros seront distribuées à ces porteurs de projets, qu'ils soient étudiants sportifs de haut niveau, étudiants en situation de handicap ou étudiants artistes de haut niveau.

Pour que les besoins, la qualité du projet et la situation de chaque candidat soient évalués, les postulants doivent déposer un dossier complet auprès de la Fondation Université Grenoble Alpes. Les dossiers sont étudiés individuellement par une Commission composée des référents SHN et AHN du Service des Parcours à Besoins Spécifiques (SPBS) de l'UGA, d'un référent du Service Accueil Handicap (SAH) de la ComUe, et de la Fondation UGA.

CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE COUP DE POUCE DE LA FONDATION UGA

- Vous justifiez d'une année universitaire 2017-2018 réussie et serez inscrit à l'UGA pour la rentrée prochaine.
- Vous bâtissez un projet exceptionnel en lien avec votre cursus que vous financerez avec cette bourse coup de pouce (déplacement à l'étranger dans le cadre d'une compétition, stage à l'étranger, besoin spécifique d'équipements, projet exceptionnel et motivé ...)
- Vous remplissez au moins l'une des conditions suivantes :

Etudiant SHN

1. Etre ayant droit du statut d'étudiant SHN (telle que définie par le Ministère chargé des Sports - articles L.221-2 R. 221), c'est à dire être inscrit sur listes ministérielles SHN, espoir, collectifs nationaux ; être membre d'une structure labellisée dans le projet de performance fédéral de sa fédération
2. Etre inscrit sur la liste 2 de l'UGA en tant qu'étudiant Sportif de Haut Niveau, sur critères du Site Universitaire Grenoble Alpes et avoir un projet sportif d'envergure internationale

Etudiant ESH

3. Etre bénéficiaire de la loi sur le handicap (février 2005)
4. Présenter une déficience ou une incapacité vous plaçant en situation de handicap (avis médical du centre de santé)

Etudiant AHN

5. Admission de droit : second cycle vocal, troisième cycle instrumental/danse/théâtre, Cycle Professionnalisant (CEPI) au Conservatoire (conventionnés, CRR ou CRD)
6. Admission sur sélection: soit être admis à l'ESAD ou sur présentation d'un projet artistique d'envergure (dossier examiné par une commission interuniversitaire)

Conditions de ressources :

Seront écartés :

- Les étudiants Sportifs de Haut Niveau en contrat avec un club professionnel
- Les étudiants Sportifs de Haut Niveau salariés bénéficiant d'un détachement à des fins d'entraînements

CONSTITUER VOTRE DOSSIER

Limite de dépôt de dossier : 29 juin 2018

Pour postuler, vous devez :

1. Remplir le questionnaire suivant : <https://goo.gl/forms/alvXi13Lk2jMMYot1>

2. Envoyer à l'adresse bourses-fondation@univ-grenoble-alpes.fr :

- Une lettre de motivation pour l'obtention de cette aide financière précisant votre projet d'études, votre projet professionnel, et le projet spécifique pour lequel vous sollicitez une bourse coup de pouce de la Fondation UGA. La commission portera une attention particulière aux lettres de motivation personnelles (fond et forme).

- Le budget détaillé de votre projet

- Toute annexe que vous jugerez nécessaire (notamment pistes les liens vers les pistes musicales et/ou vidéo pour les AHN)

Attention :

- Dossier complet = questionnaire rempli en ligne + dossier de candidature envoyés par mail au plus tard le 29 juin 2018.

- Tout dossier incomplet ne sera pas examiné par la Commission.

- Ne pas joindre d'originaux, aucune pièce justificative ne vous sera retournée.